



COMMUNE D'ANGEOT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 25 JANVIER 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

✓ Par suite d'une convocation en date du 18 janvier 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 25 janvier 2024, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Était absent et ayant donné procuration : Pauline DONNA à Céline OPPENDINGER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2024 - 7
GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Territoire d'Énergie 90 s'est associé avec huit syndicats d'énergies de Bourgogne Franche Comté pour créer un groupement de commandes d'achat d'énergies (électricité et gaz naturel).

Les nouvelles adhésions sont ouvertes pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 pour l'électricité et du 1^{er} janvier 2028 pour le gaz.

La commune d'Angeot est uniquement intéressée pour un groupement d'achat relatif à l'électricité.

Après, en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à se renseigner, effectuer les démarches et signer tous les documents se rapportant au groupement d'achat d'électricité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 janvier 2024, et de la publication le 26 janvier 2024.



Le Maire,
Michel NARDIN